

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### **Article 1 : Objet**

Les présentes conditions générales (« CG ») sont applicables à toute commande de prestations d'accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E) passée par les clients (« Client ») auprès de L'École de design Nantes Atlantique. Les CG peuvent être complétées ou amendées dans le cadre de conditions particulières convenues entre les parties, notamment dans le bon de commande émis ou le devis accepté par le Client (« Conditions Particulières »).

Chaque contrat est formé par les Conditions Particulières, les CG et leurs éventuelles annexes. En cas de divergence entre les Conditions Particulières et les CG, les Conditions Particulières et leurs annexes prévaudront sur les CG.

### **Article 2 : Inscription**

Le contrat est conclu à compter de l'inscription du ou des candidats par L'École de design Nantes Atlantique, à laquelle elle procède dans les conditions suivantes :

Pour les Clients personnes morales : L'École de design Nantes Atlantique procède à l'inscription du ou des candidats à la réception du contrat signé ou bon de commande émis par le Client, et de l'acompte convenu le cas échéant aux Conditions Particulières.

Pour les Clients personnes physiques : L'École de design Nantes Atlantique procède à l'inscription du candidat à réception du contrat signé ou bon de commande émis par le Client. Tout acompte qui serait prévu aux Conditions Particulières ne peut dépasser 30% du prix convenu et ne sera versé par le Client qu'à l'expiration d'un délai de 10 jours à compter de la signature du contrat ou bon de commande conformément à l'article L.6353-6 du Code du travail.

En cas de difficultés à l'occasion d'un précédent contrat, notamment pour retard ou défaut de paiement d'une formation par le Client, L'École de design Nantes Atlantique se réserve la possibilité de refuser l'inscription des candidats et ne pas accepter la commande. Dans ce cas, le contrat ne sera pas conclu, sans que le Client ne puisse prétendre à une quelconque indemnité.

### **Article 3 : Facturation - Paiement**

**3.1 Facturation - paiement** : Les prix et les modalités de facturation sont ceux prévus aux Conditions Particulières, ou à défaut ceux correspondant au tarif de L'École de design Nantes Atlantique en vigueur.

Le paiement est dû dès la réception par le Client de la facture correspondante, et doit être effectué par virement bancaire ou par tout autre moyen de paiement accepté par L'École de design Nantes Atlantique. La date de limite de paiement est de 30 jours à compter de la date de facture.

**3.2. Prise en charge par un organisme tiers** : En cas de prise en charge de la formation par un organisme tiers (OPCO, Groupe, établissement public, etc.), le Client doit le préciser à la commande en indiquant dans le champ "adresse de facturation" le nom et l'adresse de l'organisme tiers et éventuellement le numéro de dossier. A défaut d'indication, la facture sera automatiquement adressée au Client et libellée à son nom. Le Client devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme tiers qu'il aura désigné.

Si l'accord écrit de prise en charge envoyé par l'organisme tiers n'est pas reçu par L'École de design Nantes Atlantique avant le début de la formation, la formation sera intégralement facturée au Client. Si l'organisme tiers ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client. Dans le cas où l'organisme tiers refuserait de régler les sommes dues à L'École de design Nantes Atlantique, en raison d'un abandon, d'absences ou pour tout autre motif, le Client sera redevable envers L'École de design Nantes Atlantique du paiement de l'intégralité du prix de la formation qui lui sera facturé.

#### **Article 4 : Retard ou défaut de paiement**

En cas de retard ou défaut de paiement, des intérêts de retard seront appliqués de plein droit et sans qu'un rappel soit nécessaire, depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal. Le Client professionnel devra également verser l'indemnité légale forfaitaire pour recouvrement d'un montant de 40 € par facture. L'École de design Nantes Atlantique pourra en outre exiger sur justificatifs, le remboursement par le Client des frais occasionnés par le défaut ou retard de paiement.

En cas de défaut de paiement sept jours après la première présentation d'une mise en demeure restée infructueuse, L'École de design Nantes Atlantique pourra suspendre l'exécution de toutes prestations en cours ou à venir, et/ou résilier le ou les contrats et conserver tout acompte, sans préjudice de toute autre demande, notamment d'indemnisation.

#### **Article 5 : Annulation - Report**

##### **5.1 Annulation à l'initiative du Client :**

**5.1.1** Lorsque la demande d'annulation écrite du Client est reçue par L'École de design Nantes Atlantique au plus tard 14 jours avant le début de la formation, aucune somme n'est due par le Client à L'École de design Nantes Atlantique, à l'exception de l'acompte éventuellement versé qui reste acquis à L'École de design Nantes Atlantique.

Toute annulation après ce délai de 14 jours ou non présentation du candidat entraîne la facturation au Client du prix total convenu pour la formation. Une fois la formation commencée, le Client est redevable du prix total convenu pour la formation, y compris en cas d'annulation, d'interruption ou d'exécution partielle de la formation par le Client.

**5.1.2** Les dispositions prévues au présent article 5.1 s'appliquent au Client personne physique qu'après expiration du délai de rétractation prévu à l'article 6 ci-dessous.

## **5.2 Report ou annulation à l'initiative de L'École de design Nantes Atlantique**

L'École de design Nantes Atlantique se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter des formations planifiées, notamment en cas de nombre insuffisant de participants, en informant le Client dès que possible. En cas d'annulation à l'initiative de L'École de design Nantes Atlantique non justifiée par un manquement du Client, les sommes qui auraient déjà été versées par le Client lui seront remboursées.

En cas de report, L'École de design Nantes Atlantique propose une nouvelle date : si le Client l'accepte, les sommes déjà versées restent acquises et s'imputent sur la nouvelle formation qui sera facturée selon les modalités prévues initialement ; si le Client refuse, les sommes qu'il a éventuellement déjà versées lui seront remboursées.

## **Article 6 : Rétractation - Cessation anticipée (uniquement pour les Clients personnes physiques)**

Seuls les Clients personnes physiques peuvent invoquer les dispositions suivantes (6.1 et 6.2) :

**6.1 Rétractation :** Sauf en cas de renoncement exprès par le Client à son droit de rétractation, le Client personne physique dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter en notifiant sa décision à L'École de design Nantes Atlantique. Pour exercer son droit de rétractation, le Client informe L'École de design Nantes Atlantique de sa décision au moyen d'une déclaration écrite dénuée d'ambiguïté, par exemple en renvoyant le formulaire ci-dessous par lettre recommandée avec accusé de réception ou par email à l'adresse (à compléter) :

### **A l'attention de L'École de design Nantes Atlantique :**

*Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat de formation VAE conclu le (date) ....., et portant sur mon inscription à la VAE prévue à la date/ période suivante*  
.....

*Nom du candidat :*

.....  
.....

*Adresse du candidat :*

.....  
.....  
.....

*Date : .....*

*Signature du candidat:*

Si les conditions ci-dessus sont remplies, L'École de design Nantes Atlantique procédera au remboursement des paiements éventuellement reçus du Client pour le contrat, à l'exception le cas échéant du montant correspondant aux prestations déjà fournies jusqu'à la communication par le Client de sa décision de se rétracter. Ce remboursement sera effectué en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client dans un délai de 14 jours à compter de la date de l'exercice du droit de rétractation.

**6.2 Cessation anticipée :** Le Client personne physique peut résilier le contrat si par la suite d'un événement de force majeure, il est empêché de suivre la formation. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées seront dues et facturées à proportion de leur prix prévu au contrat.

**Article 7 : E-Learning**

En cas de formation réalisée grâce au E-learning, L'École de design Nantes Atlantique accorde au Client une licence d'utilisation non exclusive, incessible et non transférable de ses contenus de formation à distance, limitée à l'usage des candidats inscrits, pendant la durée et aux seules fins de la formation concernée.

L'ensemble des modules relatifs à la formation concernée seront mis à la disposition du Client, dans un portail e-learning, après la conclusion du contrat. L'accès aux modules est géré par les plateformes e-learning de L'École de design Nantes Atlantique.

Un identifiant et un mot de passe sont communiqués au Client pour chacun des candidats sur la base des informations fournies par le Client (nom, prénom, e-mail). L'identifiant et le mot de passe sont confidentiels, personnels, incessibles et intransmissibles.

Le Client est responsable de la gestion et de la conservation des identifiants et mots de passe. En conséquence, il appartient au Client de mettre en œuvre toutes mesures de précaution nécessaires à leur protection et à leur conservation. Le Client est responsable des conséquences de leur utilisation par les candidats ou tout tiers non autorisé.

L'École de design Nantes Atlantique ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe du Client. Le Client s'engage à informer L'École de design Nantes Atlantique de toute utilisation frauduleuse de l'identifiant et du mot de passe dès qu'il en a connaissance.

Les modules seront accessibles au Client dans le cadre de la licence d'utilisation, pendant un délai communiqué par L'École de design Nantes Atlantique. A l'expiration de ce délai, les modules cesseront d'être accessibles.

L'hébergement des modules sur les plateformes du Client et/ou la création de contenus digitaux sur mesure par L'École de design Nantes Atlantique devront faire l'objet de conditions financières et d'un accord spécifiques à négocier entre les parties.

### **Article 8 - Propriété Intellectuelle - Confidentialité**

L'ensemble des formations, leurs contenus (supports de formation et d'évaluation, modules de e-learning, matériels, etc.) et les informations mises à disposition du Client au titre ou à l'occasion des formations, quel que soit leur support ou leur mode de communication (ci-après "Contenus") sont protégés par des droits de propriété intellectuelle, notamment par le droit d'auteur.

La mise à disposition de Contenus dans le cadre du présent contrat n'emporte aucun transfert de droit de propriété de quelle que sorte que ce soit, sur ceux-ci au profit du Client ou des candidats. Il est notamment strictement interdit au Client et aux candidats :

- d'utiliser, copier, modifier, créer une œuvre dérivée et/ ou distribuer les Contenus ;
- de désassembler, décompiler et/ou traduire les Contenus ;
- de sous licencier, louer et/ou prêter les Contenus ;
- d'effectuer toute reproduction intégrale ou partielle, ou représentation des Contenus, et plus généralement toute exploitation non autorisée expressément au préalable par L'École de design Nantes Atlantique;
- d'utiliser du matériel d'enregistrement audio ou vidéo lors des formations, sans l'accord écrit et préalable de L'École de design Nantes Atlantique ;
- de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers, aux droits de L'École de design Nantes Atlantique sur les Contenus.

L'École de design Nantes Atlantique accorde au candidat inscrit par le Client, sous réserve des droits des tiers, une licence d'utilisation non exclusive, non-cessible et strictement personnelle du support de formation fourni. Le candidat a le droit d'effectuer une photocopie de ce support pour son usage personnel à des fins d'étude, à condition que la mention des droits d'auteur de L'École de design Nantes Atlantique ou toute autre mention de propriété intellectuelle soient reproduites sur chaque copie du support de formation.

En tout état de cause, les Contenus ainsi que les échanges dans le cadre de l'exécution du contrat quelle que soit leur nature (économique, commerciale, technique, etc.) sont confidentiels et ne peuvent être divulgués à des tiers ni utilisés à d'autres fins que la formation concernée des candidats. Le Client s'engage à les conserver en lieu sûr et à y apporter au minimum, les mêmes mesures de protection que celles qu'il applique habituellement à ses propres informations.

Le Client se porte fort du respect des stipulations du présent article par les candidats.

## **Article 9 : Responsabilité de L'École de design Nantes Atlantique**

L'École de design Nantes Atlantique s'engage à fournir la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, L'École de design Nantes Atlantique n'est tenue qu'à une obligation de moyens. L'École de design Nantes Atlantique sera responsable uniquement des dommages directs et prévisibles résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu à indemnisation. En toutes hypothèses, la responsabilité globale de L'École de design Nantes Atlantique encourue au titre ou à l'occasion de la formation, quel que soit son fondement, sera limitée au prix total de la formation réglé par le Client.

## **Article 10 - Protection des données personnelles**

Dans le cadre de la réalisation des formations, L'École de design Nantes Atlantique est amenée à collecter des données à caractère personnel, notamment concernant l'identité des candidats, et toute autre information que le Client peut lui communiquer. Ces informations permettent à L'École de design Nantes Atlantique de réaliser ses prestations. L'École de design Nantes Atlantique est responsable de traitement. Ces données peuvent être partagées au sein des différents services de L'École de design Nantes Atlantique et éventuellement avec des prestataires (formateurs...) pour le strict besoin du service Stratégie Entreprises de L'École de design Nantes Atlantique.

En tout état de cause, les personnes concernées disposent, sur les données personnelles les concernant d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité, et d'apposition et peuvent à tout moment révoquer les consentements aux traitements. Les personnes concernées seront susceptibles de faire valoir leurs droits directement auprès de L'École de design Nantes Atlantique ou de l'éventuel prestataire ou sous-traitant, qui s'engage à y faire droit dans les délais réglementaires et à en informer L'École de design Nantes Atlantique, en écrivant à l'adresse suivante : [vae@lecolededesign.com](mailto:vae@lecolededesign.com).

Conformément à l'exigence essentielle de sécurité des données personnelles, L'École de design Nantes Atlantique s'engage dans le cadre de l'exécution de ses formations à prendre toutes mesures techniques et organisationnelles utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données à caractère personnel et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées, perdues, détournées, corrompues, divulguées, transmises et/ou communiquées à des personnes non autorisées.

## **Article 11 – Litiges**

Le présent contrat est régi par le droit français. Tout différend entre les parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat ou de l'une quelconque de ses clauses, ne pouvant être résolu amiablement sera soumis aux tribunaux compétents de Nantes, sous réserve de l'application de règles de

compétence exclusive.

Le Client ayant la qualité de consommateur, a la possibilité avant toute action en justice, de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Préalablement à la saisine d'un médiateur, le Client doit se rapprocher de L'École de design Nantes Atlantique. Si aucune solution n'est trouvée, le Client pourra saisir le médiateur.